

# SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE ST GEORGES

Lieu dit « Goulvent » - 53480 SAINT GEORGES LE FLECHARD

## RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 6 AVRIL 2018

### ○ PLAN DE TIR

- Charge unitaire maximale : 35 kg

### ○ RESULTATS TRANSCRITS DANS LES TABLEAUX CI-DESSOUS :

#### ➤ **STATION A : « EAU DE SARTHE »**

Station distante à 350 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.2	0.8	0.4
Fréquence (Hz)	57	46.5	19.7
Vitesse pondérée (mm/s)			
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 6 AVRIL 2018 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

#### ➤ **STATION B : « La Lune »**

Station distante à 300 m du tir

Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

#### ➤ **STATION C : « Les Petits Champs »**

Station distante à 400 m du tir

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	0.7	0.6	0.3
Fréquence (Hz)	9	13.1	45.5
Vitesse pondérée (mm/s)	0.72	0.54	0.17
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 6 AVRIL 2018 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

#### ➤ **STATION D : « Goulvent »**

Station distante à 350 m du tir

Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

### ○ OBSERVATIONS

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.